

ARTHAUD IMMOBILIER

L'IMMOBILIER EST NOTRE PASSION

NOS HONORAIRES

Applicables au ventes

Villas et appartements

6% TTC du prix

NOS HONORAIRES

Applicables aux locations saisonnières

Villas et appartements

25% TTC du prix

NOS HONORAIRES

Applicables aux prestations de conseils et apport d'affaires

Villas et appartements

SUR DEVIS

Les frais sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire dans le mandat de vente et/ou de recherche et incluent la T.V.A à 20%

L'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs vient préciser les modalités de communication des tarifs pratiqués par les professionnels de l'immobilier, le décret du 1 avril 2017 vient préciser la transparence des honoraires appliquées par les agences immobilières.